

# Le casse-tête du financement des édifices culturels

RÉALISÉ PAR NATHALIE LEVRAY ET BRIGITTE MENGUY

(...) Le recours aux fondations, comme La Sauvegarde de l'art français, la Fondation du protestantisme ou celle du patrimoine juif de France, peut porter ses fruits. La Fondation du patrimoine, qui accorde 74 % de ses aides à des biens religieux, organise les appels aux dons et abonde les sommes collectées par une subvention couvrant environ 20 % des travaux. Huit fois sur dix, les églises soutenues se situent dans des communes de moins de 2000 habitants, comme celle de Dreuil-Hamel, ancien village rattaché à Airaines (Somme). La commune, pour sauver son église du XVI<sup>e</sup> siècle, l'a vendue un euro symbolique à une association locale, qui a sollicité la fondation afin de rassembler les 104 500 euros nécessaires à la réfection du clocher et de la toiture. La récolte a été un succès : la fondation a mis 15 000 euros, et son appel aux dons a rapporté 12 000 euros. Associations, paroissiens, fonds de la réserve parlementaire et prix du magazine « Le Pèlerin » ont complété le budget. L'église s'est changée en un centre culturel, inauguré en juin.

## TRANSFORMER, VENDRE OU... FINIR PAR DÉMOLIR

Si certains lieux de culte deviennent salles d'exposition ou de concert, marchés, garages, ou parfois logements, d'autres sont vendus. « Une transformation ne correspond pas forcément aux besoins du territoire, il faut bien réfléchir au projet », prévient l'OPR. « Cette opération coûte cher, alerte Patrice Besse, directeur d'une agence immobilière parisienne qui vend dix à vingt édifices religieux par an. Le phénomène, qui date des années 70, touche plus le Nord que le Sud de la France. Il devrait se développer dans les dix à quinze ans sous la contrainte budgétaire et la désaffection des églises. Les évêchés représentent 90 % des vendeurs, et les communes, seulement 10 %. » Pour valoriser ce patrimoine, il rappelle qu'un acte de vente peut en restreindre l'usage futur, évitant ainsi des transformations invasives. Dernier recours : la destruction. Depuis seize ans, 36 églises ont été démolies en France, dont sept en 2016. **Nathalie Levray**